

## Appel commun

Collectif stéphanois contre l'islamophobie et pour l'égalité, Ligue des Droits de l'Homme Loire,  
Libre Pensée 42, Attac Loire-sud, Les Sampianes, Réseaux citoyens de Saint-Étienne  
CGT Loire, Solidaires Loire, CNT Loire

France Insoumise St-Étienne, Ensemble ! Région stéphanoise, Nouveau Parti Anticapitaliste,  
Union pour le communisme, Jeunes Communistes de la Loire, Jeunes révolutionnaires de St-Étienne

# MARCHE POUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES

## POUR LE RETRAIT DES LOIS

### « SÉCURITÉ GLOBALE » ET « SÉPARATISME »

RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 12 DÉCEMBRE À 15H  
PLACE JEAN JAURÈS À SAINT-ÉTIENNE

#### **Le gouvernement multiplie les lois liberticides, portant atteintes à des libertés fondamentales.**

Le projet de loi sécurité globale, le nouveau schéma national du maintien de l'ordre, le délit d'entrave compris dans la loi de programmation de la recherche, le projet de loi censé renforcer les principes républicains, les dissolutions administratives d'associations, les attaques contre la liberté de la recherche universitaire, les discours ministériels, tout cela marque une dérive autoritaire inquiétante.

Malgré le changement de nom de la loi, qui est passée de "loi contre le séparatisme" à "loi confortant la laïcité et les principes républicains" puis à "loi confortant les principes républicains", le fond reste le même : la stigmatisation de la population musulmane et des mesures liberticides qui seront dangereuses pour tout le monde, appuyées sur une instrumentalisation honteuse du terrible assassinat de Samuel Paty.

Le gouvernement va-t-il persister dans son refus d'abandonner sa proposition de loi de sécurité globale malgré une mobilisation inédite ?

Cette loi prévoit de restreindre de façon drastique la liberté d'informer, de procéder à l'instauration d'outils de surveillance de masse, d'organiser l'utilisation de drones avec caméras, tous dispositifs qui menacent la liberté d'expression et de manifestation et rendent illusoire la protection des sources des journalistes et lanceur-se-s d'alerte.

Et si les violences policières avérées sur Michel Zecler ont permis de mettre en exergue la dangerosité de cette loi et si les mobilisations ont obligé la majorité parlementaire et le chef de l'État à manœuvrer en retrait, la dangerosité des projets n'en reste pas moins inentamée puisque le projet du gouvernement consisterait à transposer les dispositions de l'article 24 de la loi "sécurité globale" dans l'article 25 de la loi contre le séparatisme ! Comment accepter un tel tour de passe-passe ?

**Ces deux projets de lois sont inacceptables et liberticides : le retrait doit en être exigé conjointement dans nos mobilisations !**

**RETRAIT DES PROJETS DE LOIS  
« SÉCURITÉ GLOBALE » ET  
« SÉPARATISME » !**

Avec ces projets de loi la liberté d'association est en danger : dans l'article 8 du projet de loi sur le séparatisme, le gouvernement envisage de nouveaux motifs de dissolution. Et ce même article prévoit une procédure d'urgence permettant au ministre de l'intérieur de décider seul de suspendre les activités d'une association sans même obtenir au préalable l'approbation du conseil des ministres.

Nous demandons le respect de la laïcité, gravement attaquée par ce projet de loi. Il propose en effet de modifier la loi de séparation entre les Églises et l'État de 1905 pour faire intervenir l'État dans la conduite du culte musulman, en contradiction complète avec la séparation des Églises et de l'État qui veut dire : « L'État chez lui, les religions chez elles ».

Les lois sur les associations de 1901 et la loi de 1905 de séparation – de façon responsable et longuement réfléchie (près de quatre ans de débats parlementaires extrêmement fouillés pour la grande loi de Séparation, où tous les cas de figure ont été examinés) – prévoient que seul ce qui relève d'une atteinte à l'ordre public est justiciable d'un recours à ce qui est prévu par le Code pénal. Ni plus, ni moins.

**Liberté de conscience,  
liberté d'opinion, liberté de culte,  
liberté de parole, dans le respect  
de l'ordre public.**

Sur la base de fausses informations colportées par Jean-Michel Blanquer, ce projet de loi prévoit des dispositions sur la scolarisation obligatoire qui sont totalement hors sujet et ne visent une fois de plus qu'à stigmatiser les citoyennes et citoyens de confession musulmane. Et il prévoit d'attribuer à chaque enfant d'âge scolaire un identifiant national, renforçant encore les logiques de fichage et de traçage de toute la population, dès le plus jeune âge.

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), haute autorité chargée du contrôle et de l'évaluation du droit applicable aux collectivités, a rendu un avis très négatif sur ce projet de loi : l'article 2 donne à l'État, via le préfet, des pouvoirs de contrôle a priori sur les collectivités territoriales, lui permettant même de se substituer à elles en cas de supposée « carence républicaine » !

Le but du gouvernement est clairement de restreindre la liberté d'informer, la liberté de la presse, la liberté de conscience et la liberté de pensée dont les religions sont partie intégrante.

**Le gouvernement veut priver la population  
d'user de son droit d'expression,  
d'être informée, de manifester, de  
s'organiser pour défendre ses droits  
et en conquérir de nouveaux.**

**IL EST NÉCESSAIRE DE CONTINUER  
À AGIR POUR L'EN EMPÊCHER !**

**SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX À NOUS RASSEMBLER ET À  
DÉFILER LE SAMEDI 12 DÉCEMBRE À SAINT-ÉTIENNE COMME DANS LA  
TOUTE LA FRANCE, POUR STOPPER LES OFFENSIVES AUTORITAIRES !  
POUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LA JUSTICE !**

